

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP 34430
Yaoundé
Tél: 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0077

N° /AP/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SC/AM

Yaoundé le 2 MAI 2015

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procèdera au classement au profit de la Commune de Ngaoundéré 2^{ème} d'un massif forestier de 6 602 hectares, situé dans le Département de la Vina, Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème}, Région de l'Adamaoua et délimité ainsi qu'il suit ;

DEFINITION DES LIMITES DE LA FORET

Le périmètre de cette forêt passe par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I de coordonnées UTM zone 33 N suivantes :

Points	A	B	C	D	E	F	G	H	I
X (m)	352139	355047	356180	355237	353502	350469	348866	346207	345118
Y (m)	822652	819275	818190	815147	813270	812453	816938	816995	819141

Le point A (352139, 822652) dit de repère de cette forêt est situé sur le cours de la rivière Bini.

AU NORD :

Du point A, suivre la droite AB=4,46 km de gisement 311 degré pour atteindre le point B situé sur le cours de la rivière Madep;

Du point B, suivre Madep sur une distance BC= 2,05 km pour atteindre le point C situé à la confluence de la rivière Mpoc avec un affluent non dénommé ;

A L'EST :

Du point C, suivre en amont le cours d'eau non dénommé sur une distance CD =3,56 km pour atteindre le point D ;

Du point D, suivre la droite DE= 2,27 km et de gisement 227 degré pour atteindre le point E situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Mabanga ;

AU SUD et A L'OUEST :

Du point E, suivre le cours d'eau non dénommé sur une distance EF= 3,78km pour atteindre le point F situé sur la rivière Mabanga ;

Du point **F**, suivre en amont Mabanga sur une distance **FG**= 6,03 km pour atteindre le point **G** situé à sa source ;

Du point **G**, suivre la droite **GH**= 2,64 km de gisement 179 degré pour atteindre le point **H** situé sur la source d'un affluent de la rivière Bini ;

Du point **H**, suivre Bini sur une distance **HA** = 9,55 km pour atteindre le point dit de repère **A**.

La forêt ainsi circonscrite couvre une superficie de **six mille six cent deux (6 602) hectares**.

La carte à classer est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de Faune, à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune de l'Adamaoua, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vina.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours des quatre-cinq (45) jours suivant la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du département concerné.

COPIE :

- MINFOF/DF
- GOUVERNEUR/ADAMAOUA
- DRFOF/ADAMAOUA
- DDFOF/VINA
- PREFET/VINA
- SOUS-PREFET/NGAOUNDERE II
- MAIRIE/ NGAOUNDERE II
-



Ngola Philip Ngwese

FORET COMMUNALE DE NGAOUNDERE II ème



Legende:

- Pts limites_FC ngaoundéré II
- Contour_FC Ngaoundéré II

Coordinate System: Clarke 1880 UTM 33N
 Projection: Transverse Mercator
 Datum: Clarke 1880
 AP/MINFOR/SG/DF/SDIAF/SC

1:200 000



01.22.5 5 Km